

Présentation du numéro

Françoise Massart-Piérard

Volume 16, numéro 1, 1997

Prismes nationaux de la francophonie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040046ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040046ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Massart-Piérard, F. (1997). Présentation du numéro. *Politique et Sociétés*, 16(1), 5–14. <https://doi.org/10.7202/040046ar>

PRÉSENTATION DU NUMÉRO

Françoise Massart-Piérard

Université catholique de Louvain

Ce numéro spécial trouve son origine dans une journée d'étude organisée à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve (Belgique) par l'Unité des relations internationales et son Observatoire de la francophonie. L'objet de la coopération scientifique internationale amorcée à cette occasion était de mettre en lumière les représentations (les images) des États membres à propos de la francophonie et de déterminer les enjeux qu'active cette organisation peu connue.

Cette livraison s'intéresse aux attitudes ou dispositions, à l'égard de la francophonie, de pays appartenant à diverses aires régionales. Le but est de faciliter la comparaison de leur évolution face à l'émergence d'une « alliance »¹ peu coutumière. Retenons-en quelques traits : comme le précise Jean-Louis Roy, la francophonie « n'existe pas comme réalité pleine ou achevée, même si son cadre politique est connu, ses choix de coopération définis, ses institutions renforcées »². L'Entente offre « un cadre original de dialogue entre pays riches et pays pauvres »³. Enfin, ce qui est rare, elle s'appuie sur la culture et sur la langue qui constituaient, à l'origine, l'objet même de la coopération francophone, alors que ces éléments n'en sont plus aujourd'hui que les vecteurs.

La diversité des regards jetés devrait apporter une pierre à l'étude de la francophonie institutionnelle, intéressante parce que singulière.

¹ Jean-Louis Roy, *La Francophonie, L'émergence d'une alliance?*, Ville LaSalle (Québec), Hurtubise, 1989.

² Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 11.

³ Jean-Philippe Thérien et Stéphane Lutard, « La Francophonie entre le Nord et le Sud », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1, n°2, 1994, p. 183.

Françoise Massart-Piérard, Université catholique de Louvain, Unité des relations internationales, Collège Jacques Leclercq, 1/8, Place Montesquieu, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

Adresse électronique: vdv170@ucl.ac.be

Pourtant, les politologues comme les spécialistes des relations internationales ne se sont encore que peu penchés sur cette question, laissant la place aux essayistes, aux militants⁴, ou encore aux linguistes et aux représentants du monde culturel⁵. La bibliographie relative au thème de la francophonie en apporte la preuve.

Même à l'occasion des sommets⁶, lieu de dialogue, de coopération et de consensus, l'hétérogénéité des attentes, attitudes et images des chefs d'État et de gouvernement se manifeste. Ce qui fait dire à certains observateurs que « la Francophonie n'est pas une construction aussi harmonieuse que le laisse entendre le discours »⁷. Cette constatation implique-t-elle qu'il faille suivre le postulat de l'école réaliste des relations internationales, suivant lequel les États, acteurs principaux, voire exclusifs, de la vie internationale, répercutent au sein des organisations intergouvernementales les rapports de force qu'ils entretiennent entre eux? La francophonie ne serait-elle qu'un instrument au service des intérêts de ses membres? Elle ne saurait alors accéder au statut d'acteur dans les relations internationales comme le proposaient les hauts responsables politiques aux sommets de Maurice⁸ et de Cotonou. Marie-Claude Smouts le rappelle, dans la perspective réaliste, « l'Organisation internationale (...) est une aide à la diplomatie et ne modifie pas au fond les relations internationales »⁹.

Une vision réaliste *stricto sensu* ne saurait seule convenir à l'analyse de l'Entente francophone. La nature même de l'organisation l'explique. Primo, elle regroupe des « pays ». Dès lors, peuvent y recevoir la qualité de membre à part entière, les États, mais aussi les gouvernements relevant d'États membres quand les règles constitutionnelles le permettent. Les chefs d'État et de gouvernement ont, en effet, officiellement décidé au Sommet de Cotonou de l'ouverture de la francophonie à des entités autres que les États¹⁰.

⁴ Voir par exemple Dominique Gallet, *Pour une ambition francophone, Le désir et l'indifférence*, Paris, L'Harmattan, 1995.

⁵ Vincent Engel et Michel Guissard (dir.), *Nos ancêtres les Gaulois*, Ottignies Louvain-la-Neuve, Édition Quorum, 1996, 157 p.

⁶ Françoise Massart-Piérard, « La Francophonie des Sommets, entre consensus et déchirure », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1, no 2, septembre 1994, p. 241-264.

⁷ Jean-Philippe Thérien et Stéphane Lutard, *op. cit.*, p. 199.

⁸ Résolution n° 11 du sommet de Maurice sur la francophonie et les relations internationales et Résolution n° 10 du Sommet de Cotonou (2, 3, et 4 décembre 1995) sur la francophonie et les relations internationales.

⁹ Marie-Claude Smouts, *Les organisations internationales*, Paris, A. Colin, 1995, p. 6.

¹⁰ Outre les gouvernements relevant d'États membres, membres à part entière ou associés, peuvent participer aux sommets, des collectivités territoriales et des entités

Secundo la francophonie ne se situe pas sur l'échiquier diplomatico-stratégique de la grande politique étrangère, mais bien sur un ensemble de terrains « spécialisés ». Conformément aux prédictions des thèses fonctionnalistes, elle s'est d'abord attribué des objectifs limités aux domaines culturel, technique et scientifique, mais depuis les sommets, elle les étend à l'économie et au politique.

Philippe Braillard et Mohammad-Reza Djalili, s'inspirant de Charles Pentland, reconnaissent que l'organisation internationale peut être un relais de l'action étatique sur la scène internationale¹¹. Ils constatent qu'elle peut aussi, par son existence même et la production de normes, imposer de nouvelles contraintes à ses membres. Le général de Gaulle l'avait compris. Il faisait preuve de réserve à l'égard de l'institution de la francophonie multilatérale. Valérie-Barbara Rosoux, dans les pages qui suivent, en invoque les raisons.

La francophonie légitime les propositions des auteurs susmentionnés. D'une part, elle existe « pour soutenir et promouvoir les intérêts, conforter et étendre l'influence de ceux qui se reconnaissent en elle »¹² mais aussi, d'autre part, pour réaliser des projets communs. Au cours des sommets, trois objectifs précis se sont dégagés: la défense et l'illustration de la langue française, le développement scientifique, technique et socio-économique des membres, la sauvegarde des cultures nationales face à la mondialisation de l'économie. À quoi s'est ajoutée, depuis les derniers Sommets, la volonté de faire de la Francophonie une donnée active des relations internationales par un effort soutenu de concertation (politique, économique et de coopération), en vue de dégager des positions communes au sein de Conférences ou Organisations internationales. De fait, la dualité du projet francophone transparaissait déjà lors des premières Conférences des chefs d'État et de gouvernement. Car dès l'origine, ces réunions comprennent deux volets : l'un consacré à l'évolution de la situation économique et politique mondiale, l'autre à la coopération entre les membres. L'évolution institutionnelle confirme donc les thèses fonctionnalistes, puisque la francophonie s'est d'abord appuyée sur des besoins communs, mais en s'ouvrant ensuite, par effet

relevant d'États non membres (si l'État dont elles font partie a donné un accord préalable), des organisations intergouvernementales à caractère régional ou international et des institutions d'élus (Association internationale des parlementaires de langue française, par exemple).

¹¹ Philippe Braillard et Mohammad-Reza Djalili, *Les relations internationales*, Paris, PUF, Que sais-je?, 1988, p. 41-42.

¹² Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 9.

d'entraînement, à la dimension politique¹³. La Francophonie fait le pari que l'usage d'une langue commune facilite la communication, permet de se référer à un même système de valeurs, ce qui devrait susciter des réactions communes par rapport aux grands sujets de relations internationales.

L'analyse stratégique proposée par Michel Crozier¹⁴ offre une méthode d'investigation intéressante pour l'étude de l'organisation francophone. Elle permet, comme l'a dit Claudette Lafaye, de « dépasser l'opposition récurrente entre intérêt individuel et déterminisme des structures sociales »¹⁵. Elle montre que les membres peuvent poursuivre des objectifs propres qui ne rencontrent pas nécessairement ceux de l'organisation. Ainsi, l'article de Louis Bélanger présente les univers sémantique et stratégique qui donnent un sens à la participation du Québec à la francophonie. L'auteur détermine quatre espaces structurés par des enjeux propres à « la belle Province »: paradiplomatie, question politico-constitutionnelle, construction identitaire et protodiplomatie. Néanmoins, les membres de la francophonie, comme le prévoit l'analyse stratégique, règlent leur coopération en construisant des idéaux et procédés (principes, valeurs, programmes, résolutions, etc.) destinés à structurer un champ d'action commun en réponse à un environnement global: le plurilinguisme et le multiculturalisme; la cohabitation des systèmes de valeurs; les défis posés par le sous-développement; la production, l'application et la diffusion de la science; la mise en place de réseaux de communication à l'échelle de la planète; la réaffirmation des nationalités dans le monde et la résurgence des minorités ethniques et linguistiques; la nouvelle architecture politique et économique en Europe, à l'Est comme à l'Ouest, en Amérique, en Asie et en Afrique; la consolidation des familles culturelles et linguistiques, arabophone, hispanophone, lusophone entre autres¹⁶. Jean-Philippe Thérien et Stéphane Lutard confirment que la francophonie couvre désormais tous les grands enjeux internationaux¹⁷.

Un échantillon de pays associés de l'espace francophone sont retenus dans cette parution: Belgique, France, Roumanie, Bulgarie, Suisse pour l'Europe; Cambodge, Laos, Vietnam pour l'Asie; Maroc, Tunisie, Égypte, Liban pour le sud de la Méditerranée; Canada-Québec pour l'Amérique du Nord.

¹³ Jean-Philippe Thérien et Stéphane Lutard arrivent aussi à cette conclusion, *op. cit.*, p. 199.

¹⁴ Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, Coll. Points-Seuil, 1977, p. 45.

¹⁵ Claudette Lafaye, *La sociologie des Organisations*, Paris, Nathan, 1996, p. 45.

¹⁶ Jean-Louis Roy, *op. cit.*, pp. 10-11.

¹⁷ Jean-Philippe Thérien et Stéphane Lutard, *op. cit.*, p. 199.

Leur comparaison met en évidence quelques grands clivages traversant les relations à la francophonie: pour les uns, l'idée de francophonie renvoie d'abord et surtout à la francité et par conséquent à la France¹⁸; pour les autres, elle se réfère à la communauté constituée de l'ensemble des membres. Ainsi, pour Mamadou Djan Diallo et Bah Amadou Oury (Guinée Conakry), « la Francophonie est, par essence, la volonté pour chaque communauté, de quelque latitude qu'elle soit, de participer librement à la recherche d'un idéal commun, d'une raison commune de vivre avec les autres communautés d'hommes chez lesquelles est également demeurée vivace la résonance culturelle du « fait français » »¹⁹. Il en résulte des attitudes opposées: ou soutien à la francophonie, c'est-à-dire à la « pluralité » ayant le français en partage, ou francophilie, c'est-à-dire amour de la France et des Français²⁰.

Dans le premier cas, la langue et la culture françaises sont des enjeux premiers et fondamentaux. Le bilatéralisme convient à cette situation. Dans le second cas, la diversité des identités culturelles constitue l'essence même de la francophonie et le multilatéralisme est appelé à la réguler. La francophonie « moderne » est pluriculturelle et polyphonique. Elle a pour objet l'édification d'un nouvel ordre culturel. Son épïcêtre n'est plus dans la culture française, mais dans la culture « francophone ». Il n'est plus question de discours sur l'universalité de la langue française²¹, mais de discours sur l'universalité de la francophonie²². Ce qui importe est la dialectique mettant en présence la France, les peuples de la francophonie et le monde entier.

Le trait d'union entre les deux positions s'établit au sujet de la lutte contre les menaces d'uniformisation et d'homogénéisation culturelles. Pourtant, quelles que soient les raisons de la participation aux sommets de la francophonie (francophilie ou pas), la langue française motive la volonté de coopération. Pour Jean-Marc Léger²³, « Parler Francophonie, c'est parler de langue française: celle-là

¹⁸ Comme le fait par exemple Gusine Gawdat Osman, « La francité en Égypte: dialogue des cultures », dans *Regards sur la Francophonie*, Dakar, Édition Maguilen, p. 41-48. Cet article commence par cette phrase qui illustre notre propos: « Comment demeurer les hôtes de Paris tout en restant les « enfants du Nil » ? »

¹⁹ *Regards sur la Francophonie, op. cit.*, p. 37.

²⁰ Cette définition est celle du Petit Robert, Paris, 1967.

²¹ Thierry de Beaucé, *Nouveau discours sur l'universalité de la langue française*, Paris, Gallimard, 1988.

²² Didier Lamaison, Tshisungu Wa Tshisungu, de Rivarol à Charles Hélou, Discours sur l'Universalité de la Francophonie, Agence de coopération culturelle et technique, Paris, 1987, p. 27.

²³ Jean-Marc Léger, *La Francophonie, grand dessein, grande ambiguïté*, Ville LaSalle, Québec, Hurtubise, 1987, p. 161.

n'existerait évidemment pas sans celle-ci. Mais celle-ci a pour une part son avenir inscrit dans celle-là. Elles sont naturellement indissociables ». Faut-il rappeler en outre que les critères d'admission aux Sommets et à l'Agence francophones²⁴ se fondent « sur une situation satisfaisante au regard de l'usage du français » (Sommet de Cotonou²⁵)? Le fait linguistique demeure donc un facteur de sélection important. Il en existe cependant encore deux autres : le candidat doit souscrire aux valeurs de la francophonie et montrer son engagement dans cette communauté.

La colonisation et son issue constituent également une cause de différenciation des attitudes: des pays ont entre eux des liens marqués par l'histoire, les autres pas. Tantôt le colonisateur était français, tantôt il était anglais, espagnol, portugais ou belge. Le regard porté sur la France, sa langue, sa culture ou sur la francophonie en dépend .

Les rapports à la francophonie se distinguent aussi selon l'utilisation qui est faite de l'organisation : servir des fins de politique interne (construction identitaire, reconnaissance sur la scène internationale, apaisement d'une minorité, etc.) ou des visées de politique extérieure (désenclavement, recherche de nouveaux débouchés).

L'environnement régional est, enfin, déterminant, en particulier lorsque le pays appartient à un espace étranger à toute dimension francophone.

Les attitudes divisent donc ceux qui continuent de croire en la Francophonie d'hier (elle fut conçue initialement comme une alliance défensive issue de l'expansion et du rayonnement d'un pays: la France) et ceux qui soutiennent l'institution multilatérale qui émerge progressivement. La Bulgarie et la Roumanie appartiennent à la catégorie des pays francophiles. Andrei Magheru, ministre conseiller, directeur adjoint chargé de la francophonie au ministère des Affaires étrangères de Roumanie, parle « d'une affaire de cœur et d'amour pour la culture française ». Il déclare: « Paris vaut bien une messe »²⁶. Ces propos permettent de mesurer la profondeur de la tradition

²⁴ L'Agence de coopération culturelle et technique a été rebaptisée Agence de la Francophonie.

²⁵ L'usage du français est apprécié au cas par cas. La vérification s'opère dans les médias, l'enseignement, l'administration et les instances internationales. Un contrôle est exercé après l'admission comme membre « associé ». Ce dernier est tenu de faire rapport régulièrement au Conseil permanent de la Francophonie (CPF) sur la situation de la langue française dans son pays.

²⁶ Andrei Magheru, directeur adjoint chargé de la francophonie au ministère des Affaires étrangères de Roumanie, entretien dans *L'Économie roumaine*, no 9, 1996, p. 47-51.

francophile roumaine qui est restée, comme le dit Valérie-Barbara Rosoux, un refuge identitaire pour le peuple (voir les articles sur la Roumanie et la Bulgarie). Il n'empêche que la francophonie comporte actuellement de véritables avantages diplomatiques. Ainsi, par exemple, la participation bulgare s'inscrit dans une politique étrangère globale visant le désenclavement du pays et plus précisément encore, un arrimage à l'Europe occidentale.

Les perceptions de la francophonie sont sans conteste indissociables de l'évolution de la décolonisation, avec les mutations positives ou négatives qu'elle a pu engendrer. Dans le cas des pays du Maghreb, le rapport quasi exclusif et direct à la France coloniale est prépondérant. Il l'est moins pour les pays du Machrek (Syrie, Liban, Égypte), ce qu'expliquent Amine Ait Chaalal et Vincent Legrand. Ainsi, la francophonie reste divisée entre ceux qui s'y retrouvent « pour le français » et ceux qui l'ont rejointe « à cause du français », selon l'expression de Baccar Touzani²⁷.

La francophonie peut apporter une réponse à des éléments exogènes ou à des éléments endogènes. Dans le premier cas, les variables systémiques sont prépondérantes. L'article sur la francophonie en Asie (Cambodge, Laos, Vietnam) illustre cette perspective. Là, elle apparaît comme une dynamique encouragée par l'immersion dans un réseau régional de relations au sein duquel l'anglais est la langue véhiculaire. Au Cambodge, la présence de l'ONU (de la fin 1991 à la fin 1993) va consacrer la victoire de l'anglais. Aussi, la francophonie est l'occasion pour les Cambodgiens de diversifier les influences qui s'exercent sur eux. Le Laos fait face, également, à une présence massive d'experts anglophones financés par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement venus réformer le système éducatif. Au Vietnam, la guerre a relégué le français loin derrière l'anglais comme langue étrangère. Depuis la fin des années 1980 et la visite en 1992 de François Mitterrand, l'intensification des échanges commerciaux stimule la population à l'étude du français. Comme au Cambodge, la francophonie répond au besoin de multiplier les voies d'intégration dans les affaires internationales²⁸.

La perméabilité du Cambodge, du Laos et du Vietnam aux pressions extérieures est évidente. L'article de Raoul Jennar montre

²⁷ Baccar Touzani, « La Tunisie et la Francophonie », dans *Les Sommets francophones*, Centre québécois des Relations internationales, Québec, Coll. Choix, no 19, 1988, p. 126.

²⁸ Cette même logique est d'ailleurs celle du Canada qui joue sur sa qualité d'État bilingue pour se positionner simultanément sur les scènes de la francophonie et du Commonwealth.

combien la guerre, l'aide de l'ONU et de ses institutions financières ont influencé leur anglicisation et, par effet de retour, favorisé un nouvel intérêt pour le français. La demande d'adhésion à la Francophonie qui s'ensuit s'inscrit dans la perspective d'un désenclavement, objectif partagé par plusieurs. La variable individuelle joue, en outre, un rôle: la francophonie résulte de l'héritage de l'attachement à la langue et à la culture françaises (francophilie) du chef de l'État Norodom Sihanouk. Il en est de même pour la Tunisie. L'engagement du président Bourguiba a occulté les tensions relatives à la place du français dans les secteurs de l'éducation et engendré le caractère équivoque des rapports à la francophonie (voir article de Amine Ait Chaalal et Vincent Legrand). Le Maroc est aussi marqué par la sympathie d'une grande personnalité vis-à-vis de la francophonie, celle du roi Hassan II très attaché à la cause du français. Son attitude a laissé dans l'ombre la situation « problématique » des rapports linguistiques et socioculturels entre le français et l'arabe (voir article de Amine Ait Chaalal et Vincent Legrand).

L'importance des données endogènes est soulignée dans plusieurs études. Trois articles consacrés à des États fédéraux ou à leurs composantes (Belgique, Suisse et Canada-Québec²⁹), ainsi que celui consacré à la France mettent en évidence l'importance des facteurs d'ordre interne. Ils adoptent une approche de type institutionnel en incluant le poids des variables gouvernementales (nationales ou subnationales) sur la conduite de la politique francophone.

Il faut souligner les problèmes posés par l'avènement d'une francophonie politico-institutionnelle et les divisions qu'elle peut susciter. Ainsi, le Québec, en qualité de gouvernement participant aux sommets, ne trouve pas d'avantage à voir émerger une communauté politique. Dès lors, est défendue l'idée que la francophonie n'est pas destinée à constituer un forum où seraient discutées les questions traitées au sein d'autres ensembles et qui la diviseraient³⁰. À l'inverse, le Canada a été un des premiers à plaider en faveur d'une organisation à vocation politique à l'image du Commonwealth (auquel il appartient), car cette option lui permet de régler son problème constitutionnel avec le Québec.

La Confédération helvétique redoute elle aussi que le sommet ne devienne une enceinte politique. Elle craint que la France ne s'en

²⁹ Dénomination utilisée dans le cadre des sommets francophones à propos du Québec qui souligne son appartenance au Canada et qui est membre de la délégation canadienne.

³⁰ Jean Tardif, « Table ronde », dans *Les Sommets francophones, op. cit.*, p. 27.

serve comme relais diplomatique (voir article de Pierre-François Chatton).

Les études consacrées aux fédérations montrent encore que la francophonie entraîne la redéfinition des principes de la politique étrangère. Après une phase de méfiance, la Suisse et le Canada trouveront « des raisons » à leur adhésion aux institutions francophones: défense du biculturalisme pour le Canada³¹, ouverture des portes de l'Afrique et de l'Asie, rayonnement extérieur pour la Suisse. En effet, bien que secoué au milieu des années 1980 par la question jurassienne, ce petit pays où les francophones ne représentent que 18 % de la population, demande en 1989 à devenir membre à part entière des conférences des chefs d'État et de gouvernement et adhère à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Pierre-François Chatton explique que la décision est motivée par la crainte de l'isolement diplomatique de la Confédération. La Suisse y trouve un autre avantage: rassurer sa minorité francophone. Ainsi, sous l'impulsion du rôle de catalyseur que jouent les minorités francophones (Jura, Québec, Communauté française de Belgique), un réajustement de l'équilibre des forces entre la Fédération et les composantes francophones se dessine.

L'article sur la Belgique aurait pu recevoir ce titre: « L'exception belge dans la francophonie », tant la position de ce petit pays sur la scène francophone est particulière. La fragmentation des canaux diplomatiques (celui de l'État fédéral et des entités fédérées: Région wallonne et Communauté française de Belgique) est peu banale. Contrairement à ce qui se passe pour le Canada et pour la Suisse, une seule composante de l'État (la Communauté française de Belgique) siège sous sa propre dénomination aux sommets francophones, alors que les autorités fédérales siègent séparément sous la dénomination « Belgique ». Ainsi, le Québec et la Communauté française de Belgique saisissent l'occasion que leur offre la francophonie pour développer une paradiplomatie (voir les articles de Louis Bélanger et de Françoise Massart).

Seule une approche dynamique convient à l'analyse des cas belge, canadien et suisse, tant les situations évoluent. Ceci confère au système des relations nouées entre les fédérations et leurs entités fédérées, dans le cadre de la francophonie, une relative fragilité. Mais d'autres faiblesses se manifestent ailleurs pour des motifs différents.

À cet égard, Jean-Pierre Colin souligne au sujet de la France, qui est pourtant un État pilote de et dans la francophonie, les hésitations dues notamment à la crainte d'être taxée de néo-

³¹ Voir, par exemple Ferry de Kerhove, « Table ronde » dans *Les Sommets francophones, op. cit.*, p. 17-18.

colonianisme. L'espace colonial de la langue française peut, en effet, être un avantage ou un obstacle, comme en témoigne l'exemple algérien. Ainsi explique-t-il que la francophonie n'a pas encore trouvé de marques définitives au sein des formations gouvernementales et qu'elle reste le parent pauvre de l'action gouvernementale française. En outre, « la politique africaine de la France, périodiquement révisée lors des sommets franco-africains, ne s'inscrit pas nécessairement elle-même dans l'optique francophone proprement dite ». L'ambivalence des relations de la France avec l'idée?, la réalité? francophone laisse ouvert un avenir incertain, conclut cet auteur, pour qui la francophonie ne coule pas de source en raison de la diversité linguistique qui caractérisera le monde de demain.